



HAL
open science

Les potins gaulois que cachent-ils ?

Katherine Gruel

► **To cite this version:**

Katherine Gruel. Les potins gaulois que cachent-ils ?. Gallia - Archéologie de la France antique, 1995, Les potins gaulois, 52, pp.137-141. 10.3406/galia.1995.3139 . hal-01911149

HAL Id: hal-01911149

<https://hal.science/hal-01911149>

Submitted on 27 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

5. LES POTINS GAULOIS QUE CACHENT-ILS ?

Katherine Gruel

Ce premier essai de synthèse montre combien nos connaissances peuvent encore évoluer sur ce sujet. Tout d'abord, la mise en évidence d'une classification typologique et analytique interne à chaque série, précédemment définie, montre la réalité de groupes régionaux et/ou chronologiques. Cela permet une dilatation plus vraisemblable de la période d'utilisation de ces potins. Les quelques typologies présentées ici ont déjà prouvé leur pertinence en distinguant les types dominants des potins « à la grosse tête » du mont Beuvray de ceux d'Alésia et *a fortiori* de ceux rencontrés communément en Suisse ou en Allemagne. Les classes des potins « à la tête diabolique » se différencient nettement de ceux dits « au long cou » de la vallée du Rhône et d'Auvergne. La difficulté maintenant reste à intégrer les découvertes anciennes ou même relativement récentes comme Besançon dans ces nouvelles typologies sans publication photographique ou dessinée. Ce premier obstacle ayant été franchi, on peut espérer qu'une chronologie relative va s'établir au fur et à mesure de leur découverte en stratigraphie.

Il est d'ores et déjà intéressant de constater que le type de potin « à la grosse tête » contenu dans les fossés d'Alésia, correspond à la série tardive, dite GT A9, de la nouvelle typologie, très commune au mont Beuvray dans des niveaux préaugustéen et augustéen. Cela permet d'avancer l'hypothèse d'une antériorité par rapport à -52 des types GT A1 à A8 (ceux de Bâle, du mont Vully, des niveaux anciens du mont Beuvray) et d'une probable postériorité des GT A9 et A10, présents sur le site gallo-romain d'Alésia et le site gallo-romain du mont Beuvray. Ce n'est que par l'étude comparée des faciès monétaires inter-sites et plus rarement par niveau chronologique sur un même site qu'il va à présent être possible d'affiner la chronologie de circulation de ces potins. Le faciès monétaire d'un site donne l'image de la circulation monétaire sur le site durant sa phase d'activité en amplifiant celle du dernier état. Il est souvent difficile d'aller plus loin par insuffisan-

ce statistique. Nous ne désespérons pas de donner à ces potins valeur de traceur chronologique ; il suffirait pour cela de quelques découvertes en contexte bien daté. Certains types sont attestés dans des contextes stratigraphiques antérieurs à la guerre des Gaules, essentiellement dans les horizons de La Tène D1. Certains voudraient même les voir apparaître dès la fin de La Tène C2, mais les ensembles clos sont encore trop rares à cette période pour considérer cette proposition autrement que comme une hypothèse encore très sujette à caution. Cependant la grande masse des émissions de potins date de La Tène D2 ; elles sont contemporaines et essentiellement postérieures à la conquête romaine.

Par ailleurs, les inventaires régionaux présentés ici ont permis de définir géographiquement le phénomène même si quelques sites du Poitou, des Pays de la Loire (non encore publiés) ou d'Aquitaine viennent ponctuellement compliquer le phénomène. Les potins gaulois ont essentiellement circulé d'une part en Gaule du Centre et du Centre-Est étendue vers l'est à la Suisse et à l'Allemagne de l'Ouest et du Sud-Ouest, ainsi qu'à la Bavière et à la Bohême, là ils couvrent la zone des *oppida* ; d'autre part, en Gaule Belgique, où ils sont plus généralement associés aux sanctuaires, et en Bretagne insulaire. Il faut cependant distinguer quelques grandes séries à diffusion très large, comme le potin « à la grosse tête », celui « à la tête diabolique », « au sanglier » ou « au personnage courant », et la majorité des émissions dont l'usage reste limité à un territoire très réduit, souvent un site et ses abords, comme les séries de Villeneuve-Saint-Germain, Digeon, Bois l'Abbé.

Mais comment intégrer les premiers potins dans une société encore trop faiblement monétarisée pour accepter des monnaies fiduciaires ? Quel rôle monétaire, paramonétaire ou autre, ont-ils joué à l'origine, pour que, très naturellement, dans la phase de pénurie monétaire consécutive à la guerre des Gaules, ils deviennent un des principaux moyens d'échange ?

Pour définir la fonction d'un objet archéologique, on dispose de trois sources d'informations : les contextes archéologiques (bien qu'encore rares, ils peuvent à tout moment venir apporter un éclairage nouveau), les textes (ils ne sont pas très abondants, mais fournissent un témoignage essentiel bien que souvent codé) et les comparaisons ethnologiques ou numismatiques qui, si elles doivent être utilisées avec une extrême prudence, restent souvent notre seule ressource pour émettre des hypothèses.

Les monnaies antiques peuvent avoir des fonctions très diverses qu'elles partagent, partiellement ou non, avec d'autres objets. Instruments de stockage ou de dilapidation de richesses, moyens d'échanges économique, social ou rituel, les monnaies sont tout cela à la fois. Cependant ce qui les identifie, par rapport aux paléomonnaies, c'est qu'elles sont produites en série par un pouvoir émetteur qui en garantit le poids, le module, l'aloï, la valeur d'échange. Les potins répondent difficilement à cette définition, leur technique de fabrication les rend facilement copiables, leur composition métallique et leur poids sont souvent aléatoires. Leur sensibilité à la corrosion leur enlève la pérennité de valeur des métaux précieux. Il n'existe pas de *ratio* possible entre l'or ou l'argent et cet alliage des potins. De plus, on n'a jamais pu mettre en évidence un système divisionnaire interne aux potins (1; 1/2; 1/4...) comme on en connaît pour l'or, l'argent, le billon (Ag-Cu) celtique ou les bronzes frappés gallo-romains. En conséquence, l'usage monétaire de ces potins implique l'existence d'un pouvoir fort qui impose la circulation, garantit l'acceptation de ces objets pour une valeur définie et artificielle et assume l'ensemble des contrefaçons. Alors, ces potins auraient servi de monnaies d'appoint sans pouvoir libérateur (ce qui veut dire qu'ils ne peuvent servir à éponger une dette ou payer des impôts). Le contrôle de la distribution, le cloisonnement monétaire entre les cités, ne rendent pas ce schéma totalement absurde, mais cela remettrait sérieusement en cause les analyses actuelles sur le degré de monétarisation de la société gauloise à cette période. Ainsi, la question n'est plus de savoir s'il est impossible d'admettre des potins en circulation avant -60 ni de reconnaître l'existence de monnaies fiduciaires dès le début de La Tène D1 et peut-être même à La Tène C2, mais de comprendre quels seraient les usages possibles de ces potins dans une économie par ailleurs encore peu monétarisée.

Les contextes des trouvailles conduisent à ébaucher quelques hypothèses et leur analyse au fur et à mesure des

découvertes devrait permettre de préciser les utilisations de ces potins.

Tout d'abord, on connaît des dépôts de potins et on a des potins dans des trésors indiscutablement monétaires. La nuance entre ces deux types d'enfouissement est d'importance même si elle n'est pas toujours aisée à définir. Dans le premier cas, il s'agit de milliers de potins trouvés ensemble et appartenant apparemment à une même série : les deux plus connus sont le dépôt de Fondettes composé de potins « à la tête diabolique » et celui de Zurich, dont l'étude est loin d'être achevée, mais qui paraît lui aussi très homogène. A-t-on affaire, dans ces cas-là, à des potins fraîchement émis et non encore distribués, à des potins stockés après usage, ou à un phénomène réel de thésaurisation ? Seule l'étude complète de tels ensembles et la recherche systématique dans ces lots exceptionnels de potins de composition similaire, issus de mêmes moules, pourront éventuellement fournir une réponse. Dans le second cas, les enfouissements sont relativement hétérogènes, il y a thésaurisation par prélèvement à un moment donné sur la circulation monétaire : dans les cas contemporains ou postérieurs à la conquête romaine, les potins jouent un rôle monétaire que personne ne leur conteste et il est normal de les trouver avec des monnaies.

On trouve aussi des potins dans des sépultures, associés à du matériel parfois relativement ancien (La Tène C2, La Tène D1). Ils jouent donc un rôle dans les rites de passage. Ils sont présents aussi en masse dans certains sanctuaires préaugustéens et augustéens. Ils ont donc une fonction rituelle assez ancienne et qui devient dominante avec l'arrêt des dépôts d'armes dans les lieux de culte et la prolifération des offrandes monétaires (Brunaux, 1991).

Leur faible valeur unitaire est attestée par le fait qu'ils sont présents sur beaucoup d'habitats, dans des fosses dépotoirs, dans des contextes artisanaux ⁹⁵.

En Gaule celtique, les potins les plus anciens dérivent tous du type « au taureau cornupète » de Marseille ; cette reprise très schématique du type, dans la série « au taureau au long cou » (vallée du Rhône), « à la grosse tête » (Centre, Centre-Est), « à la tête diabolique » (Loire

95. Lorsqu'on perd une pièce d'or, on la cherche jusqu'à ce qu'on la retrouve. La parabole de la drachme, dans la Bible, illustre assez bien le bon sens populaire à cet égard. Perdez 100 F, vous les chercherez, laissez tomber 5 centimes vous ne vous baisserez même pas pour les ramasser.

moyenne), semble suivre les voies fluviales naturelles de pénétration des marchandises méditerranéennes. Sur cette route pleine d'embûches du commerce à longue distance, les « caravanes » doivent s'acquitter de multiples droits et taxes (péages, protections, droits de changes...), le morcellement de la Gaule en zones monétaires fermées oblige à des changes fréquents, à chaque frontière de cité ou de fédération (Gruel, 1989). Vu la valeur unitaire de chaque monnaie, on devait éviter de trop les manipuler, d'autant que l'absence de référence à un étalon monétaire commun à l'ensemble des monnayages gaulois ne facilitait assurément pas les comptes. Or, de même que l'adoption de la monnaie en Gaule est un emprunt à la Grèce, de même les systèmes de comptes dérivent probablement de ceux utilisés dans le monde méditerranéen⁹⁶. Ces potins ne seraient-ils pas des jetons de compte semblables à ceux de la Grèce antique ou du Moyen-Âge ?⁹⁷ Marseille a, assurément, joué un rôle important dans le commerce avec l'intérieur et il serait très logique que ces jetons évoquent la monnaie la plus changée. Cette interprétation aurait le mérite d'expliquer très simplement l'énorme diffusion du potin « à la grosse tête » par l'adoption d'un même système de compte. Les premières émissions de potins sont étroitement liées au développement des *oppida*, où ils constituent la dominante des faciès monétaires. Or les *oppida* sont avant tout des places industrielles et commerciales tout autant que politiques et religieuses ; artisans et marchands doivent à tout moment compter. Mais alors, comment expliquer l'existence sur un même site de plusieurs types de potins ? L'usage étant établi et généralisé, on peut imaginer la création de types

différents par confrérie, par type d'artisanat, par clientèle au sens celtique du terme. De là, ce « jeton protohistorique » pourrait avoir évolué vers une monnaie privée, représentant des sommes à payer ou à recevoir ou attestant d'un travail ou d'un service rendu, destinée à être rapidement échangée contre de vraies monnaies ou des denrées. Les potins seraient-ils les ancêtres des méreaux médiévaux ?

On sait par les textes que la « plèbe » gauloise ne formait pas un corps politique mais jouait un rôle dans la vie publique par la clientèle qui s'attachait aux différents aristocrates en fonction de leurs libéralités. César rapporte en effet qu'« Il y a là une institution très ancienne qui semble avoir pour but d'assurer à tout homme du peuple une protection contre plus puissant que lui : car le chef de faction défend ses gens contre les entreprises de violence ou de ruse, et s'il lui arrive d'agir autrement, il perd tout crédit » (*B.G.* VI-11). Vivant des largesses des chevaliers, ces clients, encore appelés « *ambacts* », sont totalement dévoués à leur « patron » à qui ils servent de gardes du corps et qu'ils soutiennent par leur vote (cf. *Orgétorix*, *B.G.*, I, 4,2, *Vercingétorix*, *B.G.*, VII, 4,1, *Dumnorix*, *B.G.*, I, 17-18). Comment sont distribuées les largesses des patrons ? Directement, ou en fonction du service rendu, par l'attribution d'un potin reconvertible en biens ou denrées, à l'image des tessères frugementaires romaines. En raison de l'importance du clientélisme dans la société gauloise, il serait surprenant qu'il ne soit pas structuré. Les potins seraient-ils, en fait, la trace archéologiquement tangible du clientélisme ?

L'aire de diffusion des potins à « la grosse tête » correspond aux zones traditionnelles d'alliance des chefs des cités de la région ; on connaît les liens matrimoniaux qui unissaient par exemple *Dumnorix* et les Helvètes ; les liens entre Séquanes, Éduens, Lingons, Sénons... sont attestés amplement tant par les textes que par l'archéologie. Cela peut être une autre raison de la diffusion de ces « méreaux de clientèle ». On verrait alors le potin s'adapter progressivement à de nouveaux usages de plus en plus monétaires : jetons puis méreaux privés liés au clientélisme des grandes familles puis monnaies d'appoint... Dans la zone du Centre et du Centre-Est, le développement de son utilisation paraît en connection avec les deniers gaulois tant en stratigraphie, sur les sites, que dans les trésors. Or, dans cette phase de développement des *oppida*, le pouvoir politique personnel des chevaliers semble de plus en plus lié au contrôle des structures économiques qui leur donnent les moyens d'entretenir une nombreuse

96. L'abaque, trouvée à Salamine en 1848, datée du IV^e s. avant J.-C., prouve l'usage de ces tables à compter, bien avant le Moyen Âge, dans la Grèce antique. Celle-ci est constituée d'une plaque de marbre de 150 x 75 cm sur laquelle sont tracées deux grilles de calcul accompagnées d'une série de caractères symbolisant les unités monétaires de compte allant de 1/48 de drachme à 6 000 drachmes (Labrot, 1989, p. 21). Les Celtes ayant emprunté aux Grecs l'usage monétaire, ils purent de la même manière s'inspirer de leur méthode de calcul.

97. Les jetons médiévaux « sont ces minces disques de laiton ou de cuivre, dont les types sont à l'origine inspirés de ceux des monnaies de l'époque. Ils sont encore appelés en anglais *counters* ou *reconing counters*, *Rechnenfennige* en allemand... L'opération était effectuée en déplaçant des jetons de ligne en ligne pour exprimer les sommes requises sur une plaque de bois ou de tissu portant à gauche une colonne de valeurs qui, lues de haut en bas, donnaient les milliers, les centaines, les dizaines et les unités... Les jetons offrent le grand avantage de pouvoir être utilisés même par des illettrés... Les jetons banaux étaient en général vendus au grand public par bourse de 50 ou de 100, car il en fallait un grand nombre, sauf pour les calculs les plus simples. Et comme ils ne coûtaient pas cher, on les perdait ou les égarait aisément » (Gricson, 1976, p. 215-241).

clientèle (B.G. I, 18). Le premier essor des potins est indiscutablement attaché archéologiquement au développement spectaculaire de l'artisanat non domestique.

Ce qui distingue les potins de Gaule Belgique des précédents, c'est qu'ils n'ont aucun prototype monétaire, même les plus anciens. Leur iconographie est très originale et visiblement très inspirée de sources mythiques. Ainsi, le potin « au personnage courant » (IT 8124/S191) ou « à la déesse nattée » (LT 8145) renvoient aux figures à chevelure tressée ou nattée des sculptures de Nages ou celle de la plaque de chaudron de Rynkeby-Funen. En plus, on les trouve essentiellement dans les sanctuaires, accessoirement dans les tombes et sur les habitats (Delestrée, 1991). L'autorité émettrice pourrait donc être vraisemblablement une autorité religieuse, deuxième volet de la caste dominante de la société gauloise. D'abord offrande « monétaire », substitut éventuel à une offrande en nature, leur usage premier serait interne au sanctuaire, là encore lié à des distributions de denrées de première nécessité. Ensuite, leur usage évoluerait de la même manière que dans la zone des *oppida*, mais leur émission serait contrôlée par les prêtres car les temples apparaissent souvent comme les centres de diffusion, plus rarement par l'aristocratie lorsque la circulation est centrée autour d'un habitat (Villeneuve-Saint-Germain). Selon la renommée du sanctuaire, ces potins religieux seraient plus ou moins diffusés sur un territoire plus ou moins vaste. Cette utilisation du potin comme petite monnaie locale, qui restera celle de nombreuses séries dont la diffusion ne dépassera pas le territoire supposé d'un *pagus*, en fera après la conquête romaine, une monnaie d'appoint très vite acceptée car déjà populaire.

Ces quelques différences entre potins du Centre-Est et potins de Gaule Belgique laissent supposer d'une part une antériorité même légère des potins au type « du tau-reau cornupète » comme jetons de compte, puis une récupération par la classe dominante de cet *ersatz* monétaire pour gérer ses largesses. On peut même prendre le risque d'avancer, à partir de ce témoignage numismatique, une structuration différente de la société, l'une autour de ses centres urbains et artisanaux (les *oppida* du Centre et du Centre-Est), l'autre plutôt autour de ses sanctuaires (en Gaule Belgique).

C'est par ce biais de la monnaie privée, propre à une petite collectivité regroupée autour de son patron (noble ou religieux), que le potin peut avoir pris progressivement un statut monétaire et c'est dans une structure

sociale très particulière que son usage se serait développé pour devenir dominant à l'époque augustéenne alors que la monétarisation rapide de l'économie créait une pénurie de numéraire et la nécessité de monnaies d'appoint. C'est là une modélisation numismatique certes mal étayée par des sources bien incomplètes mais qui présente l'avantage de sortir ces objets monétiformes des interprétations contradictoires dans lesquelles les faits numismatiques et archéologiques les avaient enfermés. Il reste cependant à accumuler les données pour confirmer ou infirmer cette hypothèse.

Cet article collectif montre finalement les difficultés rencontrées pour faire progresser ce dossier essentiel à la compréhension du second Âge du Fer. Aujourd'hui, leur étude a sérieusement avancé car nous avons établi collectivement des bases communes d'analyses. Les acquis des dix dernières années de recherche ont démontré d'une part qu'il existe des séries de potins et que celles-ci connaissent des variantes typologiques qui peuvent être régionales ou/et chronologiques. Le mobilier monétaire celtique ne porte ni date ni inscription permettant un lien direct et incontournable avec un événement historique connu. Il obéit cependant à des règles particulières d'émission qui donnent une valeur très sûre à sa chronologie relative interne, encore faut-il avoir trouvé la « clé » du système. C'est une réalité pour une bonne part des monnayages d'or et d'argent gaulois. Cela le sera probablement d'ici quelques années pour les potins gaulois. Nous avons ici un premier bilan publié de l'état de la recherche sur ce sujet et lors de notre prochaine rencontre, nous devrions avoir beaucoup progressé et être capables de proposer une chronologie acceptable par tous ⁹⁸.

Katherine GRUEL

98. Nous remercions l'ensemble des membres de l'UMR 126 qui ont contribué à la réalisation technique de ce dossier : Stephan Fichtl, doctorant à l'UMR 126-6, qui a assuré l'homogénéité des figures de ce dossier et uniformisé toute la cartographie, redessinant et numérisant toutes les cartes sous Adobe Illustrator, Anne-Marie d'Aillières et Marie-Paule Andréo pour leur contribution efficace à la mise en page et Marc Levéry pour sa relecture attentive des manuscrits. Par ailleurs, nous avons bénéficié de l'appui linguistique de M. Yves Muhlemann, du Cabinet numismatique de Lausanne, Suisse, à qui nous exprimons toute notre gratitude pour ses traductions en allemand.

Bibliographie

- BRUNAUX J.-L. (ÉD.)
1991, *Les sanctuaires celtiques et leurs rapports avec le monde méditerranéen*, Paris, Errance (Dossiers de Protohistoire, 3).
- DELESTRÉE L.-P.
1991, Monnaies celtiques, sanctuaires et territoires dans l'Ouest de la Gaule Belgique, *in* : Brunaux, 1991, p. 221-229.
- ELUÈRE Chr.
1991, L'or, *in* : *Les Celtes*, catalogue de l'exposition de Venise, Milan, 1991, p. 349-355.
- GRIERSON Ph.
1976, *Monnaies et monnayage, introduction à la numismatique*, Mayenne.
- LABROT J.
1989, *Une histoire économique et populaire du Moyen Âge, Les jetons et les méreaux*, Paris.